

**Rapport de la Commission des Finances (COFIN)**  
**Préavis 10/2024 - « Aménagement routiers lié à la mise en service  
de la nouvelle ligne de bus no 44 – Demande d’un crédit de  
construction»**

Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Sandy Warth, Marc Veraguth, Marco Caffaro, Michael Crottaz, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Nicolas Garoflid .et votre président rapporteur, a étudié le préavis 10/2024 – « Aménagement routiers lié à la mise en service de la nouvelle ligne de bus no 44 – Demande d’un crédit de construction» lors de sa séance du 27 février 2024.

M. Alain Monod, en sa qualité de Municipal des Finances remplaçant, était présent afin de répondre aux questions des commissaires.

### Informations de Monsieur le Syndic

Monsieur le Syndic indique que la naissance de l’idée de cette ligne 44 est liée au projet du Cloalet. Il est important d’avoir des transports publics pour les seniors qui seront dans les logements protégés.

Cette ligne va aussi décharger la ligne 46. De plus, il note que l’augmentation du volume des passagers sur le M2 rend cette ligne d’autant plus nécessaire.

Il indique également que le projet de la ligne 44 a été retardé à cause de l’augmentation des tarifs de l’électricité qui a forcé les TL à faire des économies.

La Municipalité a aussi profité de ce préavis pour sécuriser l’arrêt Bois-de-ban.

Il indique qu’il est prévu d’installer des feux au Polny et au carrefour du village afin de régler et d’éviter des problèmes pour la circulation du bus.

### Discussion générale

Un commissaire trouve que le préavis est bon malgré un certain coût, mais que si on veut que la population utilise le bus, il faut des bus.

Un commissaire se demande pourquoi il nous faut un nouvel arrêt aux Croisettes. Il lui est répondu qu’il s’agit probablement d’un problème de cadence.

Un commissaire demande si ce sont les TL qui décident si un nouvel arrêt est nécessaire aux Croisettes. Il lui est répondu que c’est bien le cas.

Un commissaire trouve que c'est un préavis important, et que malgré les coûts, il est important d'accepter ce préavis.

Un commissaire se demande pourquoi on doit reprendre 270 m<sup>2</sup> au Biopôle. Alors que cette surface est mise à disposition gratuitement. Il lui est répondu que le Biopôle nous a cédé à titre gracieux ce terrain.

Un commissaire trouve dommage que le projet n'aille pas jusqu'à Près-les-bois, voir jusqu'au Pré-d'Yverdon comme demandé dans le postulat. Il lui est répondu que nous n'avions pas trouvé de solution pour le Pré-d'Yverdon mais qu'il y a déjà la ligne 64 et qu'il manque de densité au Près-les-bois.

### Conclusions :

C'est à l'unanimité que la Commission des Finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis 10/2024 - «Aménagement routiers lié à la mise en service de la nouvelle ligne de bus no 44 – Demande d'un crédit de construction».

Epalinges, le lundi 4 mars 2024.

Président rapporteur, Guillaume Graf